

PARQUET GENERAL

CITE JUDICIAIRE

Not. 9780/25/CD
14/24/CRIL

Luxembourg, le 8 octobre 2025

Décision de reconnaissance et d'exécution d'une décision de confiscation étrangère sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg du 14 mars 2025

Il est porté à la connaissance de **Nico Sebastian Marco HOMMER** qu'une **décision de reconnaissance et d'exécution d'une décision de confiscation étrangère sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg** a été rendue en date du **14 mars 2025**.

La décision en question, ainsi qu'une traduction en langue allemande, peut être retirée, du lundi au vendredi entre 08:00 et 12:00 heures et entre 14:00 et 18:00 heures, au Parquet général, Cité judiciaire, Plateau du St Esprit, L-2080 Luxembourg, Bâtiment CR, Bureau 4.05 au 4^e étage.

« Le présent avis fait courir les délais des voies de recours à partir du cinquième jour suivant celui de la publication. »

Pour le Procureur général d'Etat,
l'avocat général

Christian ENGEL